

L'an deux mille seize, le 27 septembre, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation en date du 21 septembre 2016 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. GUESNIER – Mme LAMARCHE – M. DHOURY – M. HARNY – M. DEMEILLIEZ – Mme GAUTHERON – M. BOILET – Mme MAUREY – M. FONTAINE – M. POIRIER – Mme BROZYNA – M. HALLU – M. POILANE – Mme MARCELINO – M. ARENS – M. LAMORT – M. MARQUETTE – Mme BOMY – Mme MONTANARI – M. MIGNARD – M. PILLOT

Pouvoirs : Mme GAMBIER (pouvoir à Mme GAUTHERON) – Mme CHEMELLO - ANCEL (pouvoir à M. PILLOT)

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 16/06/2016 est adopté à l'unanimité.

Mme MONTANARI est élue secrétaire de séance.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27 septembre 2016 à 20 H 30**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Installation nouveau conseiller municipal
2. Modifications commissions
3. Bail logement communal
4. Attribution à titre gratuit d'une concession au cimetière
5. Prémption 20 rue de l'Abreuvoir
6. Taxe foncière 14 Square Paul Fort
7. Fusion Force Energies - SEZEO
8. Election délégués SEZEO
9. Transfert de la compétence « Eau »
10. Recueil des actes administratifs de l'ARC

### **1) Installation nouveau conseiller municipal**

Présentation de Mme LAMARCHE

Suite à la démission de Mme BERGONT, le poste de conseiller municipal vacant revenait à Mme Corinne POIRET. Celle-ci a refusé par courrier en date du 29/08/2016. C'est donc Monsieur Stéphane HALLU, suivant sur la liste, qui siègera au conseil municipal.

M. GUESNIER : Marie-Claire BERGONT a fait un excellent travail dans sa délégation au logement, on lui souhaite plein de bonnes choses dans sa nouvelle région. Merci à M. HALLU de prendre ce poste de conseiller municipal.

M. HALLU est ravi de rentrer au conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'installation de M. Stéphane HALLU.**

## **2) Modifications commissions**

Présentation de Mme LAMARCHE

La commission « action sociale – emploi – CCAS » devient « action sociale – emploi – CCAS – logement »

La commission « culture – patrimoine - logement » devient « culture – patrimoine - tourisme»

M. Pascal PILLOT sera délégué au logement.

M. Stéphane HALLU intégrera les commissions « urbanisme – environnement – cadre de vie – inondations », « finances », « administration – transport – prévention sécurité – information – communication »

M. GUESNIER : Félicitations à M. PILLOT qui a déjà assuré l'intérim au logement depuis le mois de juillet avec Geneviève BROZYNA qui représentera la commune dans les différentes commissions d'attributions.

M. MIGNARD fait part au conseil municipal qu'il souhaite intégrer la commission travaux pour avoir un lien avec les finances.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces changements**

## **3) Bail logement communal**

Présentation de M. PILLOT

Jusqu'à présent La Poste était titulaire d'un bail composé des locaux commerciaux et du logement de fonction du receveur. Le logement de fonction étant occupé par une personne retraitée de La Poste, il convient d'établir un nouveau bail à usage d'habitation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour un montant de 400 € ainsi que les charges mensuelles : 79 € pour le chauffage et 30 € pour l'eau.

M. GUESNIER : Ce logement est occupé depuis longtemps par une famille employée de La Poste. Nous devons équilibrer les loyers avec les autres locataires de la commune. Le loyer de la Poste est de 1200 € par trimestre. La commission finances va revoir ce bail mais il faut être vigilant pour ne pas perdre notre bureau de poste. Le bureau de Poste est à la croisée des chemins entre Rethondes, Tracy, Le Plessis Brion, il est important de le conserver.

M. POILANE : Ce n'est pas une raison pour brader le loyer.

M. GUESNIER : C'est bien pour cela que M. MIGNARD et M. MARQUETTE vont se pencher sur ce dossier.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté.**

#### **4) Attribution à titre gratuit d'une concession au cimetière**

Présentation de M. DEMEILLIEZ

Considérant le décès de Mme Dominique BOOS, employée communale retraitée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et sa situation familiale précaire, il est demandé au conseil municipal d'accorder la gratuité d'une concession cinquantenaire au cimetière.

M. GUESNIER : Un décès vraiment malheureux, c'est une personne que l'on a retrouvé quelques jours après sa mort dans son appartement. Sa situation financière était délicate, je suis moi-même intervenu pour que l'OPAC reprenne le logement rapidement.

M. FONTAINE demande le montant de la concession.

M. DEMEILLIEZ : 205 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté.**

#### **5) Préemption 20 rue de l'Abreuvoir**

Présentation de M. GUESNIER

Dans les dents creuses analysées il y a quelques mois, la maison située 20 rue de l'abreuvoir fait partie d'un ensemble avec un corps de ferme, l'ARC va céder son droit de préemption à l'EPFLO (Etablissement Public Foncier de l'Oise) pour acheter cette maison et constituer un ensemble foncier qui permettra la construction de logements. Nous allons probablement par la suite avoir des soucis car ce genre de

bâtisse peut poser problème avec l'Architecte des Bâtiments de France, il y aura surement des tractations.

M. POIRIER : Est-ce en zone inondable ?

M. GUESNIER : Non, cette propriété n'a jamais été inondée, en 1993 et 1995 il n'y avait pas d'eau.

M. ARENS : Pourtant la rue des Orfèvres était inondée.

M. GUESNIER : Dans le petit chemin devant la maison ce n'était pas inondé, il restait encore 2 marches, il n'y a jamais eu d'eau.

M. POIRIER : Cela sera pris en compte dans la négociation pour la préemption ?

M. GUESNIER : Oui le rôle de l'EPFLO est aussi de négocier, quand on voit ce qui a été fait avec la ferme PARZYBUT, on peut leur faire confiance pour les négociations.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté.**

#### **6) Taxe Foncière 14 Square Paul Fort**

Présentation de M. BOILET

Suite à la vente de la maison sise 14 Square Paul Fort, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre des nouveaux propriétaires représentant 3/12<sup>èmes</sup> du montant de la Taxe Foncière 2016.

M. GUESNIER : La vente a été signée il y a peu pour un montant de 145 000 €, nous sommes en droit d'émettre un titre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté.**

#### **7) Fusion Force Energies - SEZEO**

Présentation de M. GUESNIER

52 communes de Forces Energies sont récupérées par le SEZEO pour ne former qu'une seule entité.

C'est la suite des politiques d'Etat et la politique de décentralisation, cela devrait permettre des économies d'échelle.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté.**

### **8) Election délégués Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise**

Présentation de M. GUESNIER

Suite à la fusion de Force Energies et du SEZEO il est nécessaire de procéder à l'élection de deux délégués qui représenteront la commune au sein au sein des organes du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est proposé de reconduire les délégués en place depuis avril 2014, à savoir M. GUESNIER et M. BOILET.

M. POIRIER se propose.

Sont candidats :

M. GUESNIER

M. BOILET

M. POIRIER

### **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret mais à l'élection des membres par vote « à main levée », et ce conformément au dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT ;

M. GUESNIER obtient 18 voix,

M. BOILET obtient 18 voix,

M. POIRIER obtient 4 voix.

Sont déclarés élus : M. GUESNIER délégué titulaire et M. BOILET délégué suppléant.

### **9) Transfert de la compétence « Eau »**

M. GUESNIER : Cela est dû au regroupement des syndicats de la région de Compiègne et même d'autres intercommunalités puisque RETHONDES qui fait partie du syndicat des eaux n'est pas sur le territoire de l'ARC.

Cette compétence prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. POILANE : On parle du syndicat d'eau mais pas du syndicat de Choisy-au-Bac, on ne parle pas de la défense incendie, cela sera-t-il pris en compte ?

M. GUESNIER : Pour l'instant il ne s'agit que de la compétence « eau ». La défense incendie sera prise par les communes, mais il est prévu que l'ARC récupère la compétence incendie. Suite à la loi de cette année, les communes sont responsables des contrôles.

M. POILANE : Les pompiers se sauvent, l'ARC se sauve, cela devient problématique.

M. GUESNIER : C'est la loi de cette année qui impose aux communes de faire les contrôles, j'ai moi-même demandé en conseil communautaire à ce que la défense incendie soit assurée par l'ARC par la suite.

M. HARNY : Nous sortons d'une réunion du syndicat des eaux, un contrat a été signé avec la Lyonnaise des eaux qui va s'en occuper et ce sera pris en charge par le syndicat.

M. POILANE : Que va devenir le secrétaire qui était rémunéré par le syndicat des eaux ? Et les économies qui avaient été faites, que vont-elles devenir ?

M. HARNY : En ce qui concerne les travaux tout a été fait. Il va y avoir un passage où le syndicat va encore fonctionner, 6 mois voire un an. Nous avons posé des questions, certaines sont restées sans réponse.

M. GUESNIER : Il y a eu une grosse erreur réalisée avec le captage fait à Rethondes qui à terme ne servira à rien puisque nous allons récupérer les captages sur Compiègne et Baugy. Cet investissement aura été inutile.

M. POIRIER : Les 2 captages seront suffisants pour toute la région de Compiègne ?

M. GUESNIER : Oui, cela est prévu, j'ai demandé qu'on surveille la pression quand nous ferons les bypass avec Compiègne et Baugy.

M. GUESNIER : Le prix de l'eau va baisser car il y aura uniformisation des tarifs sur le territoire de l'ARC.

M. POILANE : Et les branchements plomb ?

M. GUESNIER : Cela a été fait.

M. POILANE : Sur le syndicat de Choisy au Bac oui mais sur toutes les communes de l'ARC ?

M. GUESNIER : Nous subissons les politiques d'Etat, on l'a vu avec les syndicats d'électricité, pour information il va y avoir aussi un regroupement du SMVO et le SIVOM (agglo du Beauvaisis) pour le tri sélectif et les ordures ménagères. Cela

permettra de baisser encore le taux de la TEOM qui est passé de 9% à 7% récemment.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (M. POILANE), adopte le rapport présenté.**

## **10) Recueil des actes administratifs de l'ARC**

Présentation de M. LAMORT

1/ ZAC du MAUBON

Prise en compte du PPRI selon la crue centennale qui oblige à faire une nouvelle étude.

M. GUESNIER : Cela n'empêche pas de démarrer la phase 1 qui est hors cote d'inondation, qui devrait démarrer en octobre – novembre, nous avons reçu une lettre de M. MARINI qui s'engageait à ce que les VRD soient pris en charge par l'ARC.

2/ Acquisition parcelles complémentaires appartenant à l'EPFLO pour la ZAC du Maubon

M. GUESNIER tient à remercier la famille AXCEL qui a accepté de vendre les parcelles suite à une erreur du géomètre, la procédure d'expropriation suit son cours, mais la famille ACXEL a accepté de rétrocéder les parcelles qui vont permettre de démarrer la phase 1a pour 30 logements.

Nous souhaitons accélérer la construction des logements à la ZAC du Maubon, M. GUESNIER laisse la parole à M. MIGNARD.

M. MIGNARD : Commission finances de l'ARC, à l'ordre du jour il y avait la question du déplacement du stade, pris en charge par l'ARC ou non. L'ARC est actuellement sous surveillance du fait de ses problèmes financiers (masse salariale trop importante, encours des emprunts trop important 83 M€) mais cela devrait s'arranger avec la mutualisation des services et le fait que l'ARC a beaucoup d'actifs. Il est intéressant pour l'ARC de vendre des terrains ou des bâtiments mais il est vrai que le déplacement du stade qui représente 1.7 M d' € ne sera pas rentable pour l'ARC et cela explique les retards pris dans la ZAC du Maubon. Cela est forcément dommage pour Choisy au Bac, nous avons tous ici connaissance de familles qui étaient intéressées pour faire construire sur la commune mais qui sont parties notamment sur la CC2V, et cela aurait sûrement évité la fermeture d'une classe à la rentrée. Il y a eu des demandes de subventions au niveau de l'Europe, mais les seuls projets retenus Pour le moment sont les travaux du quartier de la gare ou la réhabilitation des bâtiments militaires du Cours Guynemer.

M. ARENS : En clair l'ARC se soucie d'abord de Compiègne.

M. GUESNIER : On ne peut pas laisser dire cela, les bâtiments militaires du cours Guynemer sont vendus par l'ARC et cela rapporte.

De notre côté nous avançons sur le déplacement du stade, au mois d'août la Commission d'Appel d'Offres a choisi un cabinet spécialisé dans les infrastructures sportives pour faire l'étude et nous accompagner dans la recherche de subventions ce qui aujourd'hui est primordial.

M. GUESNIER tient à rappeler que la commune de Choisy-au-Bac a été exemplaire notamment dans la solidarité avec le bassin des Muids qui a permis des compensations pour les industriels de la région de Compiègne, sur Le Meux et La Croix St Ouen. Cette manne d'argent c'est de l'actif qu'on a laissé à l'ARC, je continue de me battre pour inciter l'ARC à s'impliquer davantage dans la ZAC du Maubon.

M. MIGNARD : Tous les projets de l'ARC continuent, ils sont juste ralentis et mettent plus de temps à se mettre en place.

M. GUESNIER : C'est pour cela que nous anticipons et que nous faisons cette étude préalable au déplacement du stade qui permettra d'engager la phase 3 de la ZAC du Maubon, nous pourrions dire à l'ARC que sommes prêts.

3/ Lotissement les marronniers : vente des parcelles à la Société COBAT.

La Société COBAT va acheter l'ensemble des 15 parcelles de ce lotissement.

M. GUESNIER : COBAT va prendre en charge les constructions et les VRD en conformité avec le permis d'aménager déposé par l'ARC. Un bornage a lieu le 6 octobre et les travaux de VRD démarreront juste après. A noter que COBAT est une entreprise cosacienne, une extension de ses installations est en cours et prochainement une succursale sera ouverte Place ST Jacques à Compiègne.

Petite information qui concerne cette zone, pour le bassin d'aviron, la société Lafarge a acquis toutes les parcelles et les fouilles archéologiques vont démarrer le 3 octobre. Ensuite il y aura un projet de carrière. La seule problématique c'est qu'un diagnostic archéologique est fait, si on retrouve quelque-chose, on met une croix sur le bassin d'aviron.

4/ Adoption du schéma de mutualisation de l'ARC et ses communes membres.

M. GUESNIER : Les services partagés nous aident au quotidien avec notamment le SIG (Système d'Information Géographique) et ses évolutions, le géo portail qui sera accessible par tous prochainement. Le droit des sols également, le service marchés avec la mise en place de groupements de commandes pour les transports scolaires



et les fournitures administratives par exemple. Il y a aussi les différentes études, notamment celle du centre-bourg.

M. GUESNIER informe le conseil municipal de la reprise du site Continental par une entreprise de logistique (PKM) et une pépinière d'entreprises qui gravitera autour. Egalement un projet de quai avec le canal Seine-Nord. Des entreprises sont déjà sollicitées pour remettre le site en état.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.